



En attendant une "prog"

Le projet de programmation militaire (LPM) 2003-2008 a été adopté par le Conseil des ministres le 31 juillet. Il devrait être soumis aux commissions parlementaires à l'automne.

Le projet de loi prévoit pour les titres V et VI une ressource budgétaire annuelle moyenne de 13,34 Md Euros (87,5 MdF) avec la progressivité suivante:

- 13,08 Md[€] (85,80 MdF) en 2003
- 13,61 Md[€] (89,28 MdF) en 2008.

Les arbitrages internes en termes financiers ne sont pas précisés dans le projet qui présente les programmes d'équipement selon le découpage des 8 systèmes de forces du PP30 et sous forme de satisfaction des capacités.

Ce projet a été présenté comme devant être, selon toute vraisemblance, **la dernière programmation strictement nationale**, et l'on pourra noter une connotation européenne dans l'analyse des besoins.

On peut ainsi relever dans l'introduction : *"Les progrès décisifs liés à la mise en œuvre d'une politique européenne de défense ont conduit la France à prendre des engagements importants dans le cadre de l'UE tant en ce qui concerne les objectifs de forces que les capacités stratégiques d'appréciation de situation et de commandement"*.

Sur le niveau des crédits consacrés à la Défense, il est

clairement fait allusion au défi adressé à l'Europe de se doter de capacités stratégiques et technologiques suffisantes pour assurer son autonomie future d'appréciation et d'action, ainsi qu'au rôle moteur de la France dans l'Europe de la Défense.

Il est incontestable que le projet de loi prend en compte le projet européen. Cependant, ces déclarations d'intention ne débouchent pas clairement sur des réalisations européennes en matière d'équipement.

L'énumération des principaux programmes d'armement contenue dans le projet montre en effet que bon nombre de programmes majeurs sont encore nationaux.

Certes, la livraison de 34 hélicoptères NH 90 et de 37 HAPTigre, la commande de 50 A400M et la mise en service de deux frégates Horizon, le lancement des satellites Hélios 2, la livraison de missiles Scalp et la poursuite de la coopération sur le missile Meteor témoignent d'une harmonisation des besoins et d'une amorce d'europanisation de la Défense. Mais il semble qu'on soit encore loin d'une définition commune des besoins et d'une planification européenne de leur satisfaction. La future LPM pourra-t-elle être européenne ? EuroDefense n'a pas la réponse. Mais son vœu est bien connu...

Jacques Favin-Lévêque

Masse critique

Le petit groupe d'amis fédérés par Pierre Schwed autour de l'idée d'une dimension européenne s'est accru au fil des années, pour devenir un réseau d'associations qui, chacune avec sa diversité, ont contribué à forger une identité commune aux EuroDefense. Comme nous y incite le fondateur de cette dynamique lui-même (voir page 2 le message de Pierre Schwed), il ne faut plus hésiter désormais à voir beaucoup plus large, à recruter autour de nous, à mobiliser les nouvelles générations. Mais pour réussir cette croissance et éviter la dilution de nos efforts, il nous faut en même temps faire un formidable effort pour mieux nous structurer.

ED France a lancé un mouvement d'ouverture (aux industriels, aux jeunes), ED Royaume Uni nous a rassemblés à son tour à Londres, ED Portugal a lancé un projet de charte entre nos associations, ED Italie publie un bulletin de réflexion en couleurs, nos amis allemands, espagnols et néerlandais participent à cet effort de créativité. Le nombre des associations va lui-même augmenter prochainement du fait de cet élan. Pour rester cohérents, donc crédibles, nous devons nous structurer davantage : secrétariat international, publications communes, annuaire, etc. ED France est déjà mobilisé pour ce nouvel engagement.

Emile Blanc

Attentats : les EuroDefense solidaires

Invité par EuroDefense UK à participer au colloque de Londres, le premier secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis a fait l'objet des témoignages de solidarité unanimes des EuroDefense avec les Etats-Unis. Celui-ci a tenu à rester pour suivre l'ensemble des travaux, et a exprimé les remerciements de son ambassade.

Le Bourget 2001 : un cru européen

L'édition 2001 du salon aéronautique du Bourget a été marquée par une incontestable dimension européenne, à la fois dans le nombre des exposants et dans l'émergence des grands groupes européens, dont le nouvel EADS, mais également Thalès (ex-Thomson), BAE Systems (ex British Aerospace) et Finmeccanica, affichant tous une ouverture résolument européenne.

EADS (European Aeronautic, Defence and Space Company), né en juin 2000 de la fusion entre Aerospaziale Matra, Dasa et Casa, se présentait donc pour la première fois officiellement au Bourget, sous la forme d'un pavillon totalement multinational – au point de déconcerter parfois les habitués des anciens stands nationaux des trois sociétés fusionnées. La mise en commun des atouts de ces sociétés donne au groupe, et de façon ici saisissante par la dimension des stands et chalets EADS, une dimension impressionnante de leader européen. Thalès, sous ses nouvelles couleurs, se présentait également comme un ensemble multinational européen, de même que BAE Systems, par ses participations à de nombreux joint-ventures, apparaissait comme un acteur européen de premier plan. L'italien Finmeccanica n'était pas en reste, rappelant ses participations aux principales activités européennes intégrées dont Airbus, Eurofighter, Agusta-Westland, Alenia Marconi Systems, etc.

Société virtuelle puisque non encore créée officiellement, MBDA (voir ci-dessous) offrait une vision particulièrement forte de la future société européenne des missiles, véritable challenger de l'américain Raytheon. L'Europe spatiale, premier secteur intégré au niveau européen, était comme d'habitude en vedette au Bourget, autour de l'agence spatiale européenne (ESA), d'Arianespace, Astrium et Alcatel notamment. Enfin Le Bourget reste aussi, même si leur participation s'est un peu essouffée, le rendez-vous des pays de l'Europe de l'Est, confirmant ainsi sa vocation de grand carrefour aéronautique européen

MBDA, nouveau « grand » européen

La création du pôle missilier européen, qui portera le nom de MBDA, a été annoncée le 27 avril dernier par ses trois actionnaires, BAE Systems, EADS et Finmeccanica, qui ont finalisé leur accord annoncé dès le 20 octobre 1999. Cette société, au terme du processus en cours de vérification de la conformité aux règles antitrust nationales et européennes, regroupera pratiquement cinq entités : les deux composantes britannique et française de l'actuel Matra BAe Dynamics (joint-venture 50/50 entre BAE Systems et EADS), les activités missiles britanniques et italiennes du joint venture (BAE Systems / Finmeccanica) de l'actuel Alenia Marconi Systems (laquelle société subsistera dans le secteur de l'électronique, une fois retranchées les activités missiles), et enfin Aerospaziale Matra Missiles, (filiale à 100% d'EADS). Numéro 1 européen et numéro 2 mondial, MBDA aura un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards €, un carnet de commandes de plus de 13 mld € et emploiera plus de dix mille personnes. A terme, MBDA s'enrichira d'alliances ou de participations avec les activités missilières allemandes (LFK est déjà filiale à 100% d'EADS, et BGT à 30%) et espagnoles (un joint-venture a déjà été annoncé entre le futur MBDA, Indra, Izar et EADS-Casa). Symbole de cette dynamique européenne, le programme de futur missile air-air Meteor, pour lequel un MoU a été signé au Bourget entre les gouvernements français, britannique et suédois, avant d'être rejoints par les Italiens, les Espagnols et les Allemands, regroupera toute l'industrie européenne autour de MBDA (avec le suédois Saab), ainsi que l'américain Boeing pour une adaptation aux avions de combat américains.

Pierre Schwed aux EuroDefense :

Le Président d'honneur de nos associations, qui n'a pu se rendre à Londres, a tenu à s'adresser aux participants du colloque EuroDefense.

« Chers amis, je veux vous dire mes regrets de ne pas être parmi vous. Très heureux d'avoir ouvert nos sixièmes rencontres européennes à Paris en 2000, je m'étais promis de rester fidèle à notre manifestation annuelle. Mes médecins n'ont pas partagé cette idée. C'est donc en pensée que je suis avec vous. Depuis sept ans, notre mouvement a accompagné les progrès de la construction de la défense européenne. Le sommet de Nice a marqué une étape importante. Comme nous l'avions souhaité dès la création de notre mouvement, nos quinze pays se sont dotés des structures leur permettant de décider et d'agir de façon autonome et ont lancé la mise sur pied de la force européenne de réaction rapide. La mise en œuvre de ces décisions nécessitera un effort financier important. C'est toute la crédibilité de la politique européenne de nos gouvernements qui est en cause. Vis-à-vis de l'ensemble de nos concitoyens, en leur prouvant notre capacité de mener à bien ce projet capital pour l'avenir de l'Union, comme vis-à-vis de nos alliés américains, en leur montrant notre volonté de partager le fardeau, comme aussi vis-à-vis de nos adversaires éventuels, en affirmant notre détermination. Dans ce processus, nos associations doivent jouer leur rôle d'information, d'explication et de sensibilisation. Cette action aura d'autant plus d'ampleur que nous serons plus forts, plus nombreux et plus cohérents ! ».

P. S.

Avant la prochaine intervention européenne...

L'Europe, pour agir dans les crises, doit être mieux préparée. Compte tenu de l'actualité, nous avons extrait des contributions à la préparation du colloque de Londres (celles du général (cr) Fennebresque, de Claude Dehouck et de Guy Petibon, dont l'intervention a suscité un débat passionnant) cette analyse du général de division (cr) Marchand, sur les points à parfaire pour toute intervention future.

"Voici quelques points importants de ceux qui ont émergé à l'analyse de l'intervention de l'OTAN en Bosnie.

1° L'intérêt des forces multinationales. L'internationalisation de la force est indispensable, pour des raisons politiques d'abord : il s'agit de se donner la base la plus étendue possible afin d'assurer un large consensus international autour de l'opération. Pour des raisons militaires ensuite : il est nécessaire de disposer d'un vaste réservoir d'unités pour constituer la force d'intervention et pour procéder aux relèves si l'opération se poursuit. L'IFOR a réuni quelque 30 nations et malgré cela n'a jamais pu obtenir tous les bataillons que le commandement demandait.

2° Nécessité d'une logistique coordonnée voire commune. Le principe de la responsabilité nationale en ce domaine n'est pas applicable tel quel. Il faut éviter une surenchère des autorités et entreprises locales, d'autant que les ressources sont souvent limitées sinon inexistantes. Il faut conserver une certaine égalité entre les contingents. Il faut empêcher l'appropriation de ressources insuffisantes par un seul contingent. Le commandant de l'opération doit donc disposer d'un pouvoir de coordination et de délégations de nations pour traiter en leur nom certaines questions (achat de carburant sur le théâtre par exemple).

3° Délégation de commandement. Toutes les nations limitent volontairement les pouvoirs qu'elle délèguent au commandant de l'opération. Celui-ci doit cependant disposer d'une certaine liberté d'action dans l'emploi des forces, ne serait-ce que pour pouvoir procéder à des renforcements temporaires. Ce n'était pas le cas au début de l'opération IFOR. L'assouplissement n'a été accepté que beaucoup plus tard sous la pression des événements.

4° Unités militaires spécialisées. Du fait de l'insuffisance des forces de police locales, les unités militaires ont été confrontées au délicat problème du maintien de l'ordre ou du « contrôle des foules ». Des unités spécialisées ont été regroupées à cet effet (police militaire, garde civile, carabiniers). La France a choisi de ne pas participer bien que nos gendarmes aient été adaptés à cette mission. Mais elle a tenu compte de ce besoin lors de l'intervention au Kosovo, en donnant une formation spécifique à des unités de l'armée de terre.

5° Aspects juridiques. L'intérêt de la présence d'un conseiller juridique auprès du commandement, national ou international, n'est plus à démontrer. Il a été confirmé en raison des différents et délicats problèmes qui se posent lors d'une intervention dans un territoire parfois peu favorable. Un autre aspect juridique est le statut des forces qui doit être négocié avec les autorités des pays d'accueil, lesquelles ne sont pas toujours de bonne foi. Enfin les règles d'engagement peuvent poser au commandement des difficultés d'application ou d'interprétation qui exigent le recours à des spécialistes conscients et informés des réalités locales et des contingences nationales.

6° Actions spécifiques. L'un des grands mérites de l'intervention en Bosnie-Herzégovine a été d'appeler l'attention sur des aspects oubliés ou négligés de l'accompagnement ou du prolongement de l'action des forces sur le terrain. Les pays occidentaux – sauf les USA – avaient fait l'impasse sur l'action psychologique et sur les actions civilo-militaires. En BH celles-ci sont apparues comme une nécessité et il a fallu improviser le plus souvent ; or il ne saurait être question de s'en remettre totalement aux Américains en ce domaine car leurs objectifs, leurs méthodes et leurs intérêts diffèrent sensiblement de ceux des Européens. Les progrès accomplis depuis, notamment par la France, sont encourageants.

Il ne paraît pas utile de répéter combien les procédures et normes OTAN connues et appliquées par tous les contingents ont été une des clés du succès. Mais on peut souligner la pertinence de certaines procédures comme la 'conférence de génération des forces' ou la certification des unités non-OTAN avant leur entrée sur le théâtre ou leur admission dans la force. Il faudrait aussi évoquer, si personne ne le faisait, la nécessité de disposer de forces projetables, immédiatement disponibles et disposant de moyens de communications performants et modernes. Les Européens ont pris ce besoin en compte pour la constitution de la force de réponse aux crises pour 2003.

ED Italie : Force européenne d'intervention humanitaire ?

Membre d'EuroDefense Italie, Vittorio Bernard a publié dans le bulletin de cette association la proposition d'une « Force internationale européenne d'intervention humanitaire ». Une telle proposition, rappelle-t-il, avait été lancée en 1995 par le gouvernement Berlusconi, approuvée puis oubliée avec les changements de gouvernement. Elle garde pourtant, estime-t-il, toute son actualité pour accompagner et prolonger l'action des forces combattantes multinationales, coordonner et compléter l'action des ONG sur le terrain. Cette force pourrait s'appuyer sur un « organe de commandement multinational », capable de définir et gérer les secours, coordonner les aides économiques et superviser leur bonne distribution. La Force d'intervention serait composée d'unités militaires non combattantes à caractère logistique – y compris des éléments assurant sa propre sécurité – ainsi que d'unités civiles publiques, déjà existantes ou rapidement mobilisables. Transportée sur le théâtre par des moyens aériens et navals à la demande, cette force devrait disposer d'une relative autonomie en moyens de déplacement terrestre sur le théâtre. Un tel projet mériterait sans doute d'être étudié au sein d'EuroDefense, conclut notre camarade d'**ED Italie**.

Colloques

• **Conférence de l'amiral Wellershoff**

L'amiral Wellershoff viendra à Paris le 22 octobre à 17 heures à l'amphi Suffren de l'Ecole militaire pour nous parler de : **Quelle sécurité pour l'Europe ? La politique étrangère et de sécurité commune et les relations euro-atlantiques**. Ancien inspecteur général de la Bundeswehr et créateur de l'Académie fédérale pour la politique de sécurité, il est particulièrement qualifié pour répondre aux questions des membres et invités d' *EuroDefense*. Interprétation simultanée de la conférence et des questions-réponses assurée.

• **Notre colloque de Novembre**

Notre président Emile Blanc a présenté au colloque de Londres le colloque organisé le 5 novembre 2001 à 14H au Sénat par *EuroDefense France* et le Secrétaire général de l'Assemblée de l'UEO et de l'Assemblée européenne intérimaire de la sécurité et de la défense (M. Colin Cameron), sur le thème **Construire la défense de l'Europe avec le soutien des opinions publiques**. Ce colloque réunira, autour des membres d' *ED France*, des parlementaires, des civils et des militaires. Le général sénateur Cappuzzo interviendra pour *ED Italie*.

• **Colloque des jeunes en 2002**

EuroDefense France va organiser, au premier semestre 2002, une première rencontre des jeunes Européens sur le thème de la Défense. Selon notre camarade le général François Bresson, qui porte le projet, il s'agit de réunir 8 à 12 jeunes par pays ayant une association *EuroDefense*, soit environ 10 pays en 2002 si notre élargissement va bien. Au total, donc, une centaine de jeunes identifiés comme sensibilisés à la problématique de la défense (niveau fin d'études supérieures ou commençant dans la vie professionnelle, soit le niveau des « sessions Jeunes » IHEDN). L'ambition est de les faire réfléchir ensemble pour qu'ils débouchent sur un document de type « lettre ouverte aux jeunes Européens sur la nécessité d'une défense commune ». Ces jeunes pourraient passer quatre jours en région parisienne – ils pourraient être accueillis au lycée militaire de Saint-Cyr, proche de Versailles, lieu symbolique et chargé d'Histoire – avec plusieurs demi-journées de travail et quelques visites de sites institutionnels ou liés à la défense. Ce projet a été présenté aux *EuroDefense* réunis à Londres qui l'ont accueilli favorablement. Sa réussite dépend de la participation de toutes les associations.

Commissions

Au cours de la réunion des Présidents qui a précédé l'ouverture du colloque de Londres, Emile Blanc a proposé à ses homologues de partager avec les autres associations le travail lancé par la **Commission Relations internationales**

d' *ED France* sur le thème de l'analyse de l'effort de défense à travers l'Europe.

Le but serait d'atteindre une meilleure transparence des efforts de défense des différents pays, correspondant à l'idée : « *EuroDefense must do more to get our message through to the general public, who must be prepared to regard European Defence spending more favourably* ».

Avec des états mieux établis et un benchmarking incontestable, a-t-il expliqué, nous aurions collectivement plus d'autorité morale et pourrions déclencher des examens comparatifs contradictoires pour amener à la prise de conscience des écarts entre discours politique et réalité budgétaire.

ED France a donc proposé aux autres associations de lancer ensemble une étude qui pourrait être discutée et présentée à Lisbonne. Cette proposition a suscité l'intérêt des autres associations qui seront donc associées aux travaux déjà lancés.

Merci aux partenaires industriels !

La démarche des *EuroDefense*, en particulier les efforts d'ouverture d' *EuroDefense France* à toutes les composantes de la société, a intéressé nombre d'industriels également motivés par la problématique de l'Europe de la Défense. Parmi les premiers contactés, car des contacts sont encore en cours avec des industriels d'autres secteurs non liés directement à l'industrie de défense, saluons la présence, comme « partenaires actifs », de **Thalès**, d'**EADS**, de la **SNPE**, de **Snecma**, de **Messier-Dowty** et de **Défense Conseil International**, comme « partenaire associé » de **Vediorbis**, ainsi que de **Dassault Aviation** comme « membre bienfaiteur », d'**Eurocopter** et de **MBDA**, pour un soutien à certaines opérations. Plusieurs de leurs représentants participent déjà aux groupes de travail, et contribuent à enrichir leur réflexion, en particulier dans les commission Relations Internationales et Communication/Industrie. Leur marque sera signalée dans les publications d'ED France, et ce bulletin présentera dans les prochains numéros un « profil » de chacune des sociétés.